

Pierre Arguin, Maurice Cloutier et Lucille Giard, *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*, Collection Alter Ego, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1996, 583 pages, ISBN 2-89127-373-9

Claude Barsalou, *Le contrat de courtage immobilier : vente d'un immeuble résidentiel de moins de cinq logements*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1996, 145 pages, ISBN 2-89127-386-9

Pierre Béliveau, Martin Vaclair, *Principes de preuve et de procédures pénales*, 2<sup>e</sup> édition, Montréal, Les Éditions Thémis, 1995, 523 pages, ISBN 2-89400-060-X

Jean-Guy Bergeron, *Précis de droit des assurances*, Sherbrooke, Éditions Revue de Droit, Université de Sherbrooke, 1996, 310 pages, ISBN 2-920003-25-9

Patrick de Niverville, Claude Carignan et Hélène Ouimet, *Loi annotée sur les décrets de convention collective*, 2<sup>e</sup> éd., Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1996, 155 pages, ISBN 2-89127-351-6

Denis LeMay, Judith Mercier, *Les références essentielles en droit québécois*, Wilson & Lafleur Ltée, Montréal, 1996, 107 pages, ISBN 2-89127-384-2

Rémi Moreau, *La protection du milieu naturel par les fiducies foncières. Guide sur la constitution et la gestion d'une fiducie foncière*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1995, 203 pages, ISBN 2-89127-313-3

Yvon Renaud, Jean-Louis Baudouin, *Compagnies, corporations et sociétés par actions*, Montréal, Judico, Wilson & Lafleur Martel Ltée, 1996, D-177 pages, ISBN 2-920831-59-3

Geneviève Hautcoeur, Karine Renoux, Marie-Christine Brochu and Arti Kane

Volume 28, Number 2, June 1997

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1035643ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1035643ar>

[See table of contents](#)

#### Publisher(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

#### ISSN

0035-3086 (print)

2292-2512 (digital)

[Explore this journal](#)

#### Cite this review

Hautcoeur, G., Renoux, K., Brochu, M.-C. & Kane, A. (1997). Review of [Pierre Arguin, Maurice Cloutier et Lucille Giard, *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*, Collection Alter Ego, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1996, 583 pages, ISBN 2-89127-373-9 / Claude Barsalou, *Le contrat de courtage immobilier : vente d'un immeuble résidentiel de moins de cinq logements*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1996, 145 pages, ISBN 2-89127-386-9 / Pierre Béliveau, Martin Vaclair, *Principes de preuve et de procédures pénales*, 2<sup>e</sup> édition, Montréal, Les Éditions Thémis, 1995, 523 pages, ISBN 2-89400-060-X / Jean-Guy Bergeron, *Précis de droit des assurances*, Sherbrooke, Éditions Revue de Droit, Université de Sherbrooke, 1996, 310 pages, ISBN 2-920003-25-9 / Patrick de Niverville, Claude Carignan et Hélène Ouimet, *Loi annotée sur les décrets de convention collective*, 2<sup>e</sup> éd., Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1996, 155 pages, ISBN 2-89127-351-6 / Denis LeMay, Judith Mercier, *Les références essentielles en droit québécois*, Wilson & Lafleur Ltée, Montréal, 1996, 107 pages, ISBN 2-89127-384-2 / Rémi Moreau, *La protection du milieu naturel par les fiducies foncières. Guide sur la constitution et la gestion d'une fiducie foncière*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1995, 203 pages, ISBN 2-89127-313-3 / Yvon Renaud, Jean-Louis Baudouin, *Compagnies, corporations et sociétés par actions*, Montréal, Judico, Wilson & Lafleur Martel Ltée, 1996, D-177 pages, ISBN 2-920831-59-3]. *Revue générale de droit*, 28(2), 317–324. <https://doi.org/10.7202/1035643ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 1997

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

---

## NOTULES

**Pierre ARGUIN, Maurice CLOUTIER et Lucille GIARD, *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*, Collection Alter Ego, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1996, 583 pages, ISBN 2-89127-373-9.**

Cet ouvrage est d'abord un précieux outil de référence pour quiconque s'intéresse à la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*. La collection Alter Ego nous présente donc la 3<sup>e</sup> édition de cette publication qui se veut simple, claire et détaillée. Elle regroupe ainsi les différents textes législatifs applicables à la matière tels la *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* (dispositions transitoires), la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* et la *Loi sur l'assurance-maladie*. Les textes législatifs y sont reproduits dans les deux langues officielles.

Les auteurs nous fournissent tout d'abord le texte même de la Loi ainsi que différentes annexes adoptées sous son empire. Ils effectueront par la suite une analyse détaillée de la Loi, analyse, article par article, appuyée par la jurisprudence pertinente. Il faut de plus souligner que les recherches sont mises à jour jusqu'en février 1996. Seules les décisions qui ont paru pertinentes aux auteurs ont été incluses. Comme nous le précise une note, les auteurs sont les seuls responsables de ce choix.

Relativement à chaque article de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*, un résumé succinct des décisions rendues par les tribunaux civils et administratifs nous est offert par les auteurs. Ils feront également divers renvois à des résumés apparaissant sous d'autres articles de la Loi. Cette initiative permettra au lecteur de faire les liens nécessaires. Il est intéressant de constater à quel point l'ouvrage est complet puisque comme dernière tranche, les auteurs font des références à la doctrine et à la réglementation.

À la fin du volume, nous retrouvons une table de jurisprudence avec renvois aux dispositions pertinentes ainsi qu'un index de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*. Les auteurs ont tenu compte de la *Loi modifiant la Loi sur les acci-*

*dents du travail et des maladies professionnelles*, ce qui facilite grandement la tâche du lecteur. Ils ont placé, au début de chacun des résumés des décisions affectées par ces modifications à la Loi, une mention indiquant si la disposition concernée est modifiée, remplacée ou tout simplement abrogée. C'est au lecteur à qui reviendra la mission de déterminer si le résumé s'applique malgré la modification de la disposition législative en question.

Bref, cet ouvrage, comme tout ouvrage de la Collection Alter Ego offre un maximum de clarté et de compréhension. Il jouira sans aucun doute tous ceux qui auront à y jeter un coup d'œil.

**Geneviève HAUTCOEUR**

**Claude BARSALOU, *Le contrat de courtage immobilier: vente d'un immeuble résidentiel de moins de cinq logements*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1996, 145 pages, ISBN 2-89127-386-9.**

Il s'agit d'un ouvrage dont l'objet est le contrat de courtage portant sur la vente d'un immeuble principalement résidentiel de moins de cinq logements. Il est divisé en trois parties; la première traite du cadre particulier de la *Loi sur le courtage immobilier*, la deuxième sur l'objet du contrat de courtage et la troisième sur la qualification juridique du contrat de courtage.

Dans un premier temps, l'auteur examine le cadre particulier édicté par la *Loi sur le courtage immobilier*. Il inclut dans cet examen les activités professionnelles visées par la nouvelle loi, dont entre autres l'exercice de l'activité de courtier immobilier et l'opération de courtage. On y retrouve aussi les conditions reliées à la formation du contrat de courtage obligatoire et les notions d'exclusivité et d'irrévocabilité. On retient comme condition de formation du contrat la signature du contrat par les parties, la remise d'un double du contrat au client. La notion d'exclusivité s'explique par un contrat exclusif ou un contrat non exclusif, ce dernier étant utilisé principalement dans le domaine commercial et très

peu en matière résidentielle. La notion d'irrévocabilité quant à elle inclut l'insertion d'une stipulation d'irrévocabilité du contrat, faculté du client de se dédire du contrat stipulé irrévocable, l'indemnisation du courtier à la suite de la réalisation du contrat, la révocation d'un contrat stipulé irrévocable et la « mise hors marché » (c'est-à-dire lorsque le client demande à son courtier de ne plus offrir en vente son immeuble).

Dans un deuxième temps, l'auteur traite du contrat de courtage obligatoire portant sur l'engagement du courtier à agir comme intermédiaire pour la vente d'un immeuble principalement résidentiel. L'auteur examine la portée de l'expression « immeuble principalement résidentiel de moins de cinq logements », les dispositions du contrat qui viennent préciser son objet et l'inadéquation de l'objet du contrat et de la pratique du courtage immobilier tel l'intensité des obligations du courtier face à la conclusion d'une vente, l'opération de courtage relative à la promesse d'achat, la nécessité de la conclusion d'une vente pendant la durée du contrat et l'évolution des formulaires types utilisés par les courtiers et les agents.

Dans un troisième temps, c'est la qualification juridique du contrat de courtage obligatoire qui fait l'objet de cette étude. Tout d'abord l'auteur précise que le contrat de courtage obligatoire n'est pas un contrat de mandat. Il définit ensuite le contrat de mandat, ses éléments essentiels, distingue le contrat de mandat et les autres types de contrats sous le *Code civil du Bas-Canada*. Il termine avec la remise en question de la qualification du contrat de courtage à titre de contrat de mandat avec l'avènement du *Code civil du Québec*, puisque sous le *C.c.B.-C.*, il semblait plutôt clair que le contrat de courtage obligatoire était un mandat (tel qu'interprété par la jurisprudence) alors que sous le *C.c.Q.* la question n'est toujours pas réglée. Il s'ensuit après l'étude du mandat celle du contrat de courtage en tant que contrat de service. Le contrat de service y est défini, de même que la notion de courtier en tant que prestataire de services et la nature juridique de certains actes accessoires posés par le courtier. L'auteur termine en qualifiant le contrat de courtage comme étant aussi un contrat de consommation. Il définit bien sûr le contrat de consommation, se concentre ensuite sur la nouvelle Loi qu'il considère comme étant similaire à la *Loi sur la protection du consommateur*. Il examine en

suite le caractère impératif du contrat pour conclure avec l'application des principes des articles 1432 et 1435 à 1437 du *C.c.Q.*

On retrouve à la fin du volume une table de législation, une table des jugements, une bibliographie ainsi qu'un appendice constitué de deux tableaux, le premier contenant les dispositions pertinentes au contrat de courtage de la *Loi sur la protection du consommateur*, la *Loi sur le recouvrement de certaines créances*, la *Loi sur les arrangements préalables de services funéraires et de sépulture* et leurs règlements d'application respectifs. Le deuxième tableau comprend certaines dispositions de la *Loi sur le courtage immobilier* et les dispositions similaires retrouvées dans la *Loi sur la protection du consommateur*.

**Karine RENOUX**

**Pierre BÉLIVEAU, Martin VAUCLAIR, *Principes de preuve et de procédures pénales*, 2<sup>e</sup> édition, Montréal, Les Éditions Thémis, 1995, 523 pages, ISBN 2-89400-060-X.**

Voici la deuxième édition d'un ouvrage de référence très complet sur les principes de droit pénal mais plus particulièrement des principes de preuve et de procédure criminelles. La première édition a été publiée en 1993 sous le titre de *Précis élémentaire de preuve et procédures pénales*. Étant donné l'évolution rapide de la jurisprudence en ce domaine une deuxième édition était nécessaire afin de procéder à une mise à jour, apportant ainsi des modifications et ajouts substantiels; dans l'avant-propos, on parle de l'ajout de quelque 275 jugements. L'ouvrage tient compte des décisions rapportées en date du 30 juin 1995. Il est à souligner qu'une nouvelle édition a été publiée en 1996.

Le volume est séparé en quatre parties. La première traite de l'historique et les sources de droit criminel; la seconde des composantes du système de justice; la troisième de la preuve pénale et la quatrième, des phases de la procédure pénale.

Le premier chapitre de la première partie se consacre à l'historique de droit criminel anglais, de la vengeance privée, en passant par l'intervention du Roi de plus en plus fréquente et de la notion de « paix publique », jusqu'au procès, pour se terminer avec

le droit anglais au Québec et la codification du premier *Code criminel* canadien en 1892.

Le chapitre deuxième étudie les sources constitutionnelles soit la *Loi constitutionnelle de 1867* conférant compétence exclusive au Parlement fédéral en matière de droit criminel et la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Le chapitre troisième traite des sources non constitutionnelles dont la principale est bien sûr le *Code criminel* et certaines autres lois particulières.

La seconde partie aborde les composantes du système de justice. Le chapitre premier se concentre sur la police; la structure et les services des différents corps de police: la Gendarmerie Royale du Canada, la Sûreté du Québec et les services de police municipaux. Est ensuite examiné le rôle de la police en common law, sans pouvoir éviter l'incidence de la Charte canadienne sur ce rôle, et le contrôle du travail des différents corps policiers au Canada par la loi et les tribunaux.

Le chapitre deuxième se consacre au ministère public, soit le procureur général qui généralement intente la poursuite.

Le troisième et dernier chapitre de cette deuxième partie traite de l'organisation judiciaire, soit la création des tribunaux en vertu des articles 92(14) de la *Loi constitutionnelle de 1867*, conférant cette compétence aux provinces, et l'article 91(27) de ladite Loi, attribuant au Parlement fédéral la compétence en matière de procédure criminelle, ainsi que sa compétence pour déterminer lequel des différents tribunaux provinciaux (juge de paix, cours municipales, Cour du Québec, Cour supérieure et Cour d'appel) a juridiction pour entendre une affaire. Quant à la compétence judiciaire (d'attribution) elle se fait selon la classification des infractions (les actes criminels et les infractions punissables sur déclarations de culpabilité sommaire), les juges compétents (le pouvoir des cours), la compétence territoriale et la compétence personnelle soit le cas des mineurs, de la *Loi sur les jeunes contrevenants* et la juridiction exclusive de la Chambre de la jeunesse.

La troisième partie de l'ouvrage porte sur la preuve pénale. Le premier chapitre se concentre sur les principes généraux de la preuve, le premier étant un principe fondamental: la présomption d'innocence maintenant garantie par la Charte à l'article 11d). Cependant,

cette règle n'est pas sans souffrir d'exceptions lorsque certains textes d'incrimination prévoient que le prévenu doit présenter une preuve quelconque. Le second principe présenté est celui de l'admissibilité de la preuve, dont la règle est la liberté de preuve, mais elle est soumise à de nombreuses exceptions elle aussi, telles la preuve illégalement obtenue (en violation des droits et libertés protégés par la Charte), les communications soumises au secret professionnel, l'irrecevabilité de la preuve par ouï-dire et la preuve écrite relatant un fait (ce qui constitue en soi une preuve par ouï-dire).

Le second chapitre de la preuve pénale s'intéresse aux règles particulières qui sont considérables. Elles sont divisées en deux grandes catégories: les preuves matérielles et les preuves tirées des déclarations. Les preuves matérielles contiennent les éléments de preuve tirés des choses, leur obtention par perquisition et saisie et les éléments de preuve tirés des personnes, dont les tests corporels; le principe de l'inviolabilité de la personne et ses exceptions et la surveillance électronique. Les preuves tirées des déclarations incluent celles faites devant la police et celles faites en présence d'un juge, qu'elles émanent des témoins ou de la personne poursuivie.

La quatrième partie de cet ouvrage traite de la procédure pénale. Elle est divisée en trois chapitres en commençant par l'infraction à la saisine de la juridiction de jugement à son chapitre 1, enchaînant avec la procédure en première instance à son chapitre 2 et se terminant par les suites du jugement de première instance à son chapitre 3. Elle représente la partie la plus importante du livre.

Le premier chapitre se divise en trois sections qui se trouvent à être une division temporelle soit les procédures avant la poursuite; c'est-à-dire selon les auteurs, le problème des atteintes policières à la liberté de l'individu telles l'interception policière et l'arrestation sans mandat; les procédures instituant la poursuite ainsi que sa mise en œuvre et pour terminer, l'émission du mandat d'arrestation, l'enquête préliminaire, le choix du mode de procès par l'inculpé (c'est-à-dire avec ou sans jury) et la présentation de l'acte d'accusation.

Le deuxième chapitre traite de la procédure en première instance en commençant par étaler différentes raisons pour lesquelles l'accusation serait rejetée comme par exemple, le fait de ne pas rendre jugement dans un délai raisonnable, qui n'est malheu-

reusement pas défini à l'article 11d) de la Charte mais qui a été longuement et délicatement interprété par les tribunaux et surtout, la Cour suprême. Les auteurs continuent par le déroulement de l'audience c'est-à-dire la constitution du jury s'il y a lieu, le rôle du juge, des jurés, des procureurs, de l'accusé et de la victime ainsi que la procédure suivie lors de l'audience. Il s'ensuit du dénouement de l'audience soit l'action pénale (le verdict, le prononcé de la peine). Pour conclure cette quatrième partie, le troisième chapitre est consacré aux suites du jugement de première instance dont les recours possibles tels le bref de prohibition (en contrôle judiciaire), l'appel devant une Cour d'appel et la possibilité de se pourvoir devant la Cour suprême. L'autre suite au jugement, selon les auteurs, est l'autorité de la chose jugée en tant que fin de non-recevoir.

En fin du volume on retrouve plusieurs tables : de législation, de jurisprudence, des auteurs, des articles du *Code criminel* et de la Charte, ainsi qu'une table analytique et alphabétique, toujours extrêmement utile dans tout ouvrage de référence. C'est un outil de recherche fort efficace, facile à lire. Pour les mordus du droit pénal c'est un livre de chevet formidable!

**Karine RENOUX**

**Jean-Guy BERGERON, *Précis de droit des assurances*, Sherbrooke, Éditions Revue de Droit, Université de Sherbrooke, 1996, 310 pages, ISBN 2-920003-25-9.**

Avocat et professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, Jean-Guy Bergeron a préparé, avec la collaboration de M<sup>e</sup> Nathaly Rayneault, cet excellent ouvrage sur le droit des assurances en son état actuel. Sous la forme utile et pratique d'un code annoté, on y explique les différents changements législatifs apportés par le nouveau *Code civil du Québec*. L'auteur a choisi de procéder à l'étude comparative de chacun des articles du Code se rapportant aux assurances terrestres en tenant compte de l'évolution jurisprudentielle et doctrinale. Il a en conséquence reproduit le texte de l'ancien et du nouveau Code, l'essentiel des commentaires étant cependant réservé au *Code civil du Québec*.

Quoique cet ouvrage puisse être utilisé seul en tant qu'outil complet, il se veut

aussi et surtout un complément aux volumes, du même auteur, *Les contrats d'assurances lignes et entre-lignes*, dont les deux tomes sont devenus une référence nécessaire dans le domaine. C'est d'ailleurs en vue de saisir l'impact du renouveau en matière d'assurance qu'on y fera constamment référence, afin de permettre une étude plus poussée et approfondie pour ceux à qui cela s'avère nécessaire.

Le texte est divisé en quatre parties et suit généralement la méthode d'analyse d'article par ordre numérique. La première partie traite de l'étude du régime juridique spécial des contrats d'adhésion et de consommation, ce régime étant susceptible de s'appliquer ou de s'ajouter (cumulativement) à celui propre au contrat d'assurance. On passe au préalable un bref examen des règles d'interprétation des contrats, afin d'être en mesure de connaître l'exacte appréciation des règles de ce régime spécial.

C'est la deuxième partie qui constitue sans doute le cœur de l'ouvrage, ou, à tout le moins, la partie la plus volumineuse. Elle est consacrée à l'analyse systématique et détaillée des articles 2389 à 2504 C.c.Q. (chapitre quinzième) relatifs aux assurances. On examine tout d'abord les dispositions générales du contrat d'assurance : la nature, la formation, le contenu du contrat, les déclarations et engagements du preneur en assurances terrestre (Section 1). On passe ensuite aux assurances des personnes : le contenu, l'intérêt d'assurance, la déclaration de l'âge et du risque, la prise d'effet, les primes, les avances, l'exécution du contrat, la désignation des bénéficiaires et des titulaires subrogés, la cession et l'hypothèque du contrat d'assurance (Section 2). Puis on examine toutes les facettes de l'assurance de dommages en partant des dispositions communes à l'assurance de biens et de responsabilité, jusqu'aux assurances des biens et celles de responsabilité individuellement (Section 3).

La troisième partie traite des dispositions abandonnées ou reprises ailleurs dans le Code. On parle alors de certaines dispositions qui ont été reléguées par le législateur pour éviter des redondances (comme ce fut le cas de l'article 2479 C.c.B.-C. qui concernait la forme et le contenu des polices d'assurance automobile et qui fut considéré comme cadrant mieux dans la *Loi sur les assurances*), ou encore de celles qui ont été reléguées aux oubliettes (tel l'abandon de l'article 2492

C.c.B.-C. qui qualifiait le contrat d'assurance d'acte commercial ou civil, qualification qui fut remise aux règles générales).

Enfin, la quatrième et dernière partie expose brièvement les situations de droit transitoire. On y observe préalablement les situations juridiques encore régies par l'ancien Code ainsi que les différentes modalités des situations juridiques d'assurance et on y fait mention des différentes dispositions concernées.

Simple mais complet, cet ouvrage de quelque 300 pages en est un des plus utiles pour une meilleure compréhension des dispositions du *Code civil du Québec* en matière d'assurance. Également des plus actuels, il contient de nombreuses références et notes infrapaginales et il est doté d'un riche index analytique. Avis surtout à ceux qui méconnaissent le droit des assurances!

**Marie-Christine BROCHU**

**Patrick DE NIVERVILLE, Claude CARIGNAN et Hélène OUMET, *Loi annotée sur les décrets de convention collective*, 2<sup>e</sup> éd., Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1996, 155 pages, ISBN 2-89127-351-6.**

Cette 2<sup>e</sup> édition a pour objet, comme l'indique son titre, la *Loi sur les décrets de convention collective*. Ce volume a comme but principal de mettre à jour les références jurisprudentielles de cette même loi. Cette mise à jour a été rendue possible grâce à l'initiative de l'Association des directeurs généraux des comités paritaires du Québec. En s'impliquant comme tel, l'association voulait doter les différents acteurs d'un outil de référence essentiel. Cet ouvrage se divise en deux grandes parties. La première comprend les principales modifications de la Loi. Les auteurs ont effectué un véritable travail de mise à jour en ce qui concerne la jurisprudence. On y trouve tout d'abord les décisions jurisprudentielles concernant de près ou de loin un article de la Loi. La deuxième partie nous expose quant à elle, le texte même de la Loi. Il est à noter que les textes législatifs y sont reproduits dans les deux langues officielles.

Les modifications apportées nous sont clairement exposées et sont appuyées par la jurisprudence s'il y a lieu. L'utilité de cet ouvrage vient du fait que les auteurs ont présenté les articles avec un court exposé doctri-

nal ce qui facilite grandement la consultation et la compréhension de la Loi. Puisant ses composantes principales dans la *Loi relative à l'extension des conventions collectives de 1934*, la loi actuelle demeure une législation unique par son esprit et sa portée. Touchant plusieurs milliers d'employés, la *Loi sur les décrets de convention collective* se veut avant tout un outil de prévention.

Il est important de mentionner qu'au moment de la publication de cet ouvrage, un important avant-projet de loi était à l'étude et visait à modifier de façon radicale cette loi. Si le projet était donc mis en œuvre, il faudrait revoir entièrement le présent ouvrage pour lui apporter les modifications nécessaires. Cette parution est un outil indispensable pour tous ceux qui s'intéressent à l'interprétation jurisprudentielle et doctrinale de la *Loi sur les décrets de convention collective*. Bref, cette mise à jour constitue un excellent document de référence.

**Geneviève HAUTCOEUR**

**Denis LEMAY, Judith MERCIER, *Les références essentielles en droit québécois*, Wilson & Lafleur Ltée, Montréal, 1996, 107 pages, ISBN 2-89127-384-2.**

Depuis déjà 30 ans, la littérature juridique a connu un tel essor qu'elle en est venue à prendre une place de plus en plus considérable au sein de la communauté juridique. La doctrine est devenue aujourd'hui si abondante et si variée qu'il s'avère souvent difficile de dénicher les sources documentaires qui nous conviennent le mieux.

C'est pour nous aider à faire ce choix que M<sup>c</sup> Denis LeMay, avocat et conseiller à la documentation en droit à l'Université Laval et M<sup>c</sup> Judith Mercier, avocate pour la firme Bergeron, Plante, Lefrançois, s.e.n.c., nous présentent la toute première édition de leur ouvrage sur les références essentielles en droit québécois, ouvrage qui devrait se révéler le point de départ de toute recherche ou quête d'information sur un sujet de droit donné.

Les auteurs présentent l'ouvrage dans un cadre tout à fait uniforme. Au menu : traités, thèses, articles de périodiques ainsi que des informations non documentaires liées au droit. Sont aussi inclus, le cas échéant, tous les supports d'écrits disponibles tels les microfilms et bases de données.

On y expose, par ordre alphabétique, une riche liste de sujets qui touchent à tous les domaines du droit québécois, impliquant le fédéral, le provincial et le municipal : accès à l'information, droit bancaire, droit commercial international, droit disciplinaire, droit électoral, droit de la famille, droit criminel, interprétation des lois, jeunes contrevenants, langue, droit municipal, scolaire, obligations, prescriptions, recherches documentaires, transports, valeurs mobilières, pour n'en nommer que quelques-uns.

Les ouvrages suggérés sont, pour la plupart, publiés au Québec, en français, en vue de couvrir les besoins des juristes québécois. Cependant, on ne manque pas de présenter pertinemment des ouvrages publiés dans les autres provinces sur des matières de compétence provinciale lorsque ceux-ci comportent par exemple, un chapitre explicite sur le Québec ou encore, lorsqu'en l'absence d'autres textes, ils peuvent être utilisés à titre supplétif, persuasif ou comparatif.

Chaque sujet comprend une courte introduction en guise de présentation afin de le situer dans le contexte « judicodocumentaire ». Dans un encadré, les auteurs proposent ensuite, en ordre d'importance et selon le principe de la sélectivité, les cinq références qui sont selon eux, les plus essentielles, les plus performantes (les cinq références-clés). Dans certains cas, même, ils incluront un troisième bloc d'information comprenant différentes notes complémentaires : publications en série, recueils de jurisprudence ou de périodiques, etc. Cependant, il va sans dire que la sélection des ouvrages s'avère tout à fait subjective; elle ne constitue nullement un plafond.

Avant que vous ne sachiez plus où donner de la tête (et malgré que les ouvrages présentés ne soient que cités, sans plus) vous, chercheurs, juristes et stagiaires, êtes invités à consulter ce petit guide de recherche fort utile et surtout, facile à utiliser.

**Marie-Christine BROCHU**

**Rémi MOREAU, *La protection du milieu naturel par les fiducies foncières. Guide sur la constitution et la gestion d'une fiducie foncière*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1995, 203 pages, ISBN 2-89127-313-3.**

Une fiducie foncière est un organisme privé travaillant à la conservation et à la

protection du milieu naturel. Il s'agit d'une force importante pour sauvegarder les habitats naturels et les ressources biologiques.

Ce livre contient les renseignements généraux sur les aspects théoriques et pratiques à la conservation de certains sites par une fiducie foncière. Il décrit les principaux organismes privés de conservation, documente les aspects fiscaux de ce genre d'association à but non lucratif, qui, à titre d'organisme de charité, jouit de certaines exemptions. Il énumère, aussi des moyens de conservation tels l'achat, la donation, la servitude, l'usufruit, le contrat de gestion et la négociation avec les propriétaires de terrains. On y retrouve aussi les éléments juridiques qui entraînent de nombreuses particularités légales de sa constitution jusqu'aux moyens de protection, de conservation, de ses activités, ses obligations et ses pouvoirs, sans toutefois négliger les éléments pratiques.

Le volume se divise en onze chapitres. Le premier chapitre traite de la protection du milieu naturel, de l'origine des fiducies foncières (en droit anglais on parle de *Land Trusts*), des raisons qui pourraient motiver la constitution d'une telle fiducie et de l'état de la protection des sites au Québec par les organismes privés.

Le chapitre deux s'intéresse aux organismes privés de conservation. On parle d'une nouvelle association : le RMN (Regroupement Milieux Naturels) regroupant les propriétaires de milieux naturels au Québec, des associations et organismes voués à la protection de l'environnement. On y donne quelques exemples de *Land Trusts* au Canada, certaines initiatives québécoises et les organismes privés de conservation de la nature à l'étranger.

Le troisième chapitre se penche sur les modes de protection du milieu naturel. On y retrouve les plans et stratégies d'acquisition ou de conservation de terrains, l'achat et certaines options liées à l'achat et la servitude personnelle.

Les quatrième et cinquième chapitres se concentrent sur la constitution en association à but non lucratif, l'administration et la gestion d'une fiducie foncière incluant la dénomination sociale, la requête pour la constitution en association, la personnalité juridique de l'association, la composition du conseil d'administration, la responsabilité des administrateurs et bien d'autres matières relatives à

la constitution, l'administration et la gestion de l'association.

Le chapitre six traite des membres de la fiducie, de l'assemblée des membres et leurs responsabilités, des avantages et inconvénients d'être membre d'une telle association et enfin, de la dissolution de l'association à but non lucratif.

Les chapitres sept, huit et neuf s'attardent aux aspects techniques, comptables et financiers ainsi que la fiscalité liée à la protection et sécurisation des sites naturels.

Les deux derniers chapitres se penchent sur les législations concernant la protection du milieu naturel tant fédérales que québécoises, par exemple, le *Code civil du Québec*, la *Loi sur le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche*, la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, la *Loi concernant les parcs nationaux* et bien d'autres.

Sous un angle un peu plus technique, tous les sous-titres sont numérotés afin de faciliter le repérage d'un sujet ou d'une matière précise. On y retrouve un index alphabétique et une bibliographie sélective.

Cet ouvrage ne néglige pas les volets pratiques des fiducies foncières par rapport à l'administration, la gestion et ce qui concerne la gestion et surveillance des sites protégés. Le côté pratique de l'ouvrage se réalise par l'ajout du Guide sur la constitution et la gestion d'une fiducie foncière, que l'on retrouve à la fin. Il s'agit d'un outil de travail, un instrument de référence; il résume les principaux éléments de la constitution et les premiers actes de gestion devant être accomplis lors de la constitution.

C'est un ouvrage qui permet de connaître les fiducies foncières, pour certains, leur existence et pour d'autres, leurs différentes facettes (constitution, but, fonctionnement, etc.) et qui tente d'encourager la formation de telle fiducie en proposant des moyens de conservation ou de gestion de terrains dans leur état naturel. Il est intéressant pour tous ceux qui désirent protéger certains sites naturels contre l'exploitation commerciale et industrielle qui pourrait être nuisible à ces milieux naturels.

**Yvon RENAUD, Jean-Louis BAUDOIN, *Compagnies, corporations et sociétés par actions, Montréal, Judico, Wilson & Lafleur Martel Ltée, 1996, D-177 pages, ISBN 2-920831-59-3.***

Encore une fois, le regretté Yvon Renaud et Jean-Louis Baudouin se sont réunis pour mettre à jour un recueil, celui-ci au 30 juin 1996, qui a trait aux lois et règlements sur les compagnies, les corporations et les sociétés par actions et ce, tant au Québec qu'au fédéral. Cet ouvrage, ayant été conçu pour combler les besoins des étudiants et des praticiens, les auteurs ont décidé d'y conserver le texte intégral de la loi et du règlement sur les valeurs mobilières. Ce classique de la série JUDICO a pour objectif d'être le plus complet possible et demeure d'une grande utilité face aux problèmes relatifs aux compagnies.

Le volume se divise en trois parties. La première partie, qui concerne les lois et règlements du Québec, inclut les lois suivantes : la *Loi sur les compagnies du Québec* et ses règlements d'application, la *Loi sur les valeurs mobilières* et son règlement d'application, la *Loi sur l'inspecteur général des institutions financières* et son règlement d'application, la *Loi sur la liquidation des compagnies*, la *Loi sur les pouvoirs spéciaux des corporations*, et la *Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales* et son règlement d'application.

Dans la deuxième partie, on retrouve de l'information complémentaire pour éviter que le lecteur ait besoin de recourir à d'autres volumes : la *Charte de la langue française* (extraits) et ses règlements d'application, le *Code de procédure civile* (extraits), la *Loi d'interprétation* (provinciale) (extraits), le *Code civil du Québec* (extraits), le *Règlement sur la capitalisation minimale d'une société aux fins du paragraphe 9° de l'article 1339 du Code civil du Québec*, la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux*, la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, la *Loi sur les banques* (extraits), la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (extraits) et la *Loi d'interprétation* (fédérale) (extraits).

Enfin, la troisième partie inclut la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et la table de concordance entre cette loi et la *Loi sur les sociétés commerciales canadiennes*



ainsi que le *Règlement sur les sociétés par actions de régime fédéral*. Les auteurs ont pensé à tout en écrivant ce volume. À la fin de l'ouvrage, il y a même une annexe comprenant des exemples de certificat de constitution et de modification, entre autres. Et comme si ce n'était pas suffisant, on a décidé de clore le recueil avec des tableaux des références aux pages du volume I (*Les aspects juridiques de la compagnie au Québec*) de M<sup>es</sup> Maurice Martel et Paul Martel, livre recommandé pour la plupart des cours de droit commercial.

Afin que le lecteur puisse repérer immédiatement une loi ou règlement, les auteurs ont ajouté une table des matières générale. Puis, pour certaines lois, ils ont cru nécessaire de rajouter une table des matières spéciale dans un but de précision. Cependant, il n'y a que sept lois qui bénéficient d'une telle table. Pour accéder aux dispositions des autres lois et règlements, d'autres moyens seront requis, tels

feuilleter les textes législatifs afin de se familiariser avec les divisions et sous-divisions. Mais pour faciliter ce cheminement, on retrouve après chaque article un en-tête de quelques mots pour résumer la loi ou le règlement.

Pour la même raison mentionnée ci-haut, les auteurs ont décidé d'inclure un index pour quatre de ces lois. Ils sont facilement identifiables puisque les pages sont de couleur grise et se trouvent à la fin de chaque loi concernée. Malheureusement, il n'y a pas d'index général comme pour la table des matières. Il s'agit sans aucun doute d'un ouvrage complet et exhaustif qui est d'une grande nécessité dans le domaine. S'il existe un inconvénient, on ne peut qu'en trouver un : il faut acheter une nouvelle édition à chaque année, compte tenu des mises à jour requises suite aux modifications.

**Arti KANE**